

SEANCE DU
26 FÉVRIER 2026

RAPPORT N° V-2
26SGADB0025

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
19

Date de convocation :
20 février 2026

Date d'affichage :
27 février 2026

OBJET:
MONTCHANIN - Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Ligue de Football pour l'installation des réserves de l'écomusée - Autorisation de signature de la modification n°6 au marché n°2105301PAP

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 23

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 23

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 4
- n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 26 février à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go (rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - M. Yohann CASSIER - M. Jérémy PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU

VICE-PRESIDENTS

Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Roger BURTIN - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD

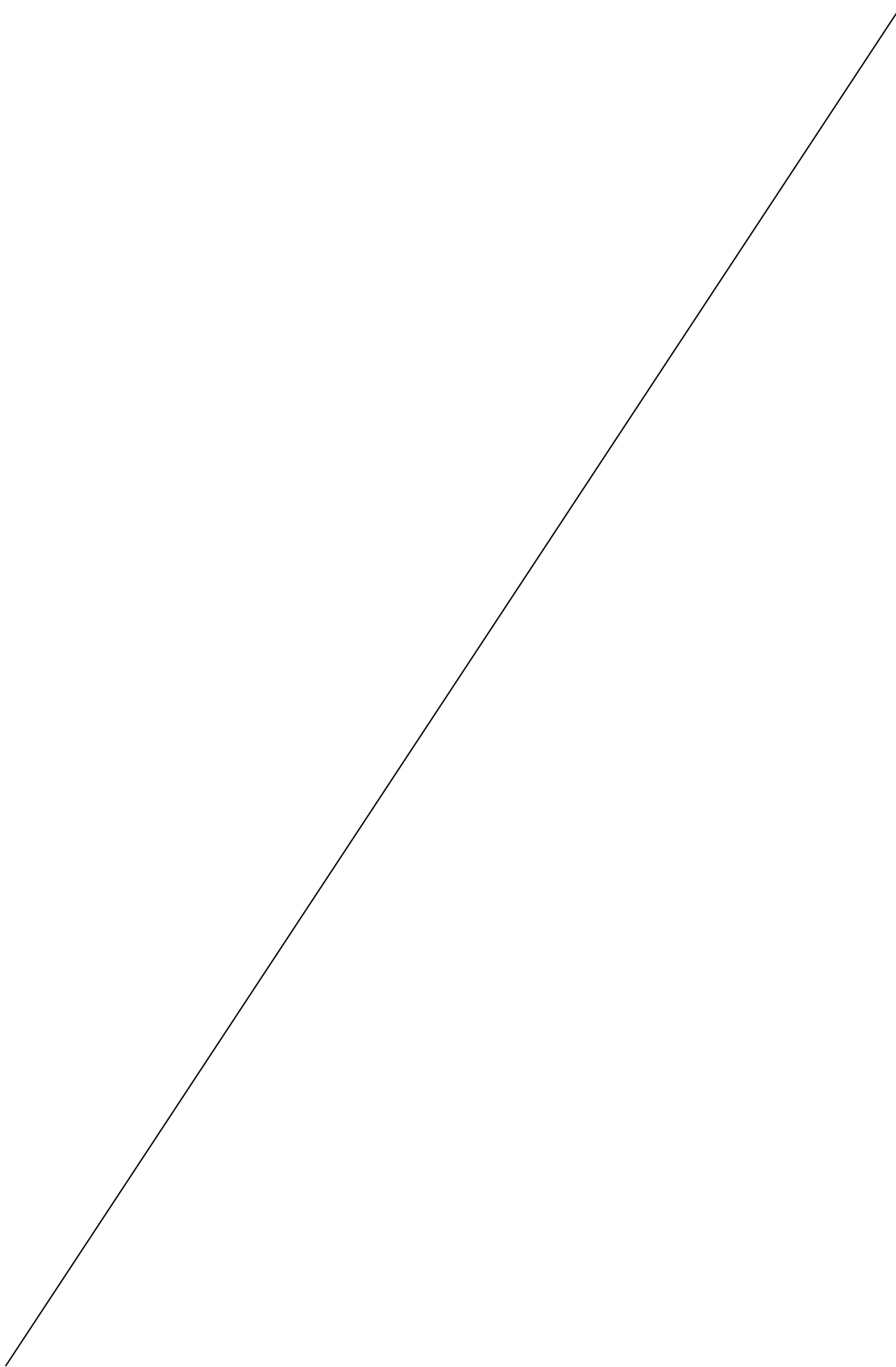
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Cyril GOMET
Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)
Mme LODDO (pouvoir à M. FRIZOT)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2, L.2123-1 1°, L.2194-1, R.2194-2 à R. 2194-4 du Code de la commande publique relatifs à la passation de marchés à procédure adaptée et aux modifications de marché,

Vu la décision n°21SGADB0111 du bureau communautaire du 15 novembre 2021 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour le marché de travaux permettant de rénover le futur lieu des réserves de l'écomusée de la Communauté Urbaine,

Vu le marché n°21053PAP passé avec l'entreprise SAS Morais, pour un montant de 153 871,53 € H.T, notifié le 19 avril 2022 pour une durée d'exécution de 12 mois,

Vu les modifications du marché n°21053PAP,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot-Montceau réhabilite un immeuble pour l'exploiter à titre de réserve pour l'écomusée Creusot Montceau. Cet immeuble est situé 2 avenue de la République à 71210 Montchanin.

Il apparaît nécessaire d'adapter la hauteur d'une porte située en liaison de la salle principale des réserves au R+1 et vers les salles de travail afin de permettre le passage d'œuvres conséquentes, en poids et en taille. Cette adaptation impact sur le lot n°1 « Démolition, gros œuvre, maçonnerie », attribué à l'entreprise SAS Morais.

Les prestations supplémentaires suivantes sont ainsi rendues nécessaires :

- Transformation d'une ouverture 2,20 x 2,30m en une ouverture de 1,80 x 3 m, compris étaieement et démolition / reconstitution du linteau, selon devis n°D2526216 du 8 janvier 2026, pour un montant total en plus-value de 3 700,00 € HT.

Cette modification n°6 validée par le maître d'œuvre et le contrôleur technique représente 2,40 % du initial du marché.

Il est ainsi proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°6 au marché n°2105301PAP conclu avec l'entreprise SAS MORAIS relatif à des travaux supplémentaires et entraînant une hausse de 3700 euros HT.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°6 au marché 2105301PAP, conclu avec l'entreprise SAS Morais, sur la base du projet annexé impliquant des travaux supplémentaires et donc une augmentation du marché de 3 700,00 € HT, soit une hausse de 2.4 % portant ainsi le nouveau montant du marché à 266 143,93 € HT soit 319 372,72 € TTC ;

- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget principal (Autorisation de programme MSCFI354 (CSEC004 et CSCE005) Immeuble le Thiellay).

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 février 2026
et publié, affiché ou notifié le 27 février 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



La secrétaire de séance,
Montserrat REYES



AVENANT N° 6

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT – MONTCEAU LES MINES

Château de la Verrerie
BP 90069
71206 LE CREUSOT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

SAS MORAIS

1480 rue de la Croisette
71600 VITRY-EN-CHAROLLAIS
SIRET : 350 554 747 000 47

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Marché public de travaux n°21053PAP pour la réhabilitation d'un immeuble pour les réserves de l'Ecomusée Creusot-Montceau
Lot n°1 Démolition, gros œuvre, maçonnerie

Date de la notification du marché public : 19/04/2022

Délai global d'exécution des prestations : 1 an

Echéance du marché après modification 2 : 21/12/2025

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 153 871,53 €
- Montant TTC : 184 645,84 €

Montant après modification n°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **193 263,93 €**
- Montant TTC : **231 916,72 €**

Montant après modification n°2 : (sans incidence financière)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **193 263,93 €**
- Montant TTC : **231 916,72 €**

▣ Montant après modification n°3 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **198 893,93 €**
- Montant TTC : **238 672,72 €**

▣ Montant après modification n°4 : (sans incidence financière)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **198 893,93 €**
- Montant TTC : **238 672,72 €**

▣ Montant après modification n°5 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **262 443,93 € HT**
- Montant TTC : **314 932,72 € TTC**

D - Objet de l'avenant

▣ **Modifications introduites par le présent avenant :** articles L.2194-1, R.2194-2 et R.2194-4 du Code de la Commande Publique

Il apparaît nécessaire, l'adaptation de la hauteur d'une porte située en liaison de la salle principale des réserves au R+1 et vers les salles de travail afin de permettre le passage d'œuvres conséquentes, en poids et en taille.

Les prestations supplémentaires suivantes sont ainsi rendues nécessaires :

- Transformation d'une ouverture 2,20 x 2,30m en une ouverture de 1,80 x 3 m, compris étaie et démolition / reconstitution du linteau, selon devis n°D2526216 du 8 janvier 2026, pour un montant total en plus-value de 3 700,00 € HT

Toutes les autres clauses du marché restent applicables

▣ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **3 700,00 € HT**
- Montant TTC : **4 440,00 € TTC**
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,40 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **266 143,93 € HT**
- Montant TTC : **319 372,72 € TTC**

« Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que la Société MORAIS pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou événements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant ».

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)